



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ETAÏN

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MARS 2008

OBJET : Comptes de Gestion Principal et Annexes 2007

N°2008 -016

En application des articles L 2131.31 et D 2343.2, les comptes de gestion sont les documents comptables qui retracent au jour le jour les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice écoulé.

Les documents sont établis par le Trésorier auquel l'établissement Public est rattaché.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DECLARE que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2007 par le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

OBJET : Compte administratif 2007 - Budget général

n° 2008 - 017

Le Conseil Communautaire, après le retrait du Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE le compte administratif 2007 de la Communauté de Communes qui se solde comme suit :

Fonctionnement

Dépenses 1 908 547,02 €

Recettes 2 780 031,92 €

Excédent de clôture : 871 484,90 €

Investissement

Dépenses : 1 848 163,95 €

Recettes : 1 439 668,74 €

Déficit de clôture : 408 495,21 €

Restes à réaliser : 132 550,00 €

Besoin de financement : 275 945,21 €

OBJET : Affectation du résultat 2007 – Budget Général

n° 2008 - 018

Sous la Présidence de Jean MUTELET, le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2007

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 44 076,70 €		- 364 418,51 €	487 000,00 € 619 550,00 €	132 550,00 €	- 275 945,21 €
FONCT	907 661,90 €	700 000,00 €	663 823,00 €			871 484,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	871 484,90 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	275 945,21 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	424 054,79 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	171 484,90 €
Total affecté au c/ 1068 :	700 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Objet : Budget primitif 2008 – Budget général

n° 2008 - 019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres
ADOpte le Budget Primitif général 2008 de la Communauté de communes qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 2 750 000,00 €

Dépenses : 2 750 000,00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 5 800 000,00 €

Dépenses : 5 800 000,00 €

OBJET : Taux des 4 taxes – Année 2008

n° 2008 - 020

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, moins 8 voix « contre »,
ADOpte pour l'année 2008 les taux d'imposition suivants :

Taxe d'Habitation : 7,22 %

Taxe Foncière sur le Bâti : 15,61 %

Taxe Foncière sur le Non Bâti : 22,54 %

Taxe Professionnelle : 5,80 %

Taxe Professionnelle de Zone : 8,69 %

OBJET : Compte administratif 2007 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

n° 2008 - 021

Le Conseil Communautaire, après le retrait du Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,
ADOpte le compte administratif 2007 du budget annexe des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes qui se solde comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 692 643,11 €

Dépenses : 572 374,81 €

Soit un excédent de : 120 268,30 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 5 734,94 €

Dépenses : 4 336,10 €

Soit un déficit de : 1 398,84 €

OBJET : Affectation du résultat 2007 – Budget annexe « Ordures Ménagères »

n° 2008 – 022

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
2007

Constatant que le compte administratif présente les
résultats suivants :

	RESULTAT CA 2006	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2007	RESTES A REALISER 2007	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 3 630,46 €		1 398,84 €	€ - € -	€ -	1 398,84 €
FONCT	123 069,33 €	119 438,87 €	120 268,30 €			120 268,30 €


Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération
d'affectation du résultat

(le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de

financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007	120 268,30 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	22 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	98 268,30 €
Total affecté au c/ 1068 :	22 000,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2007 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

 **Objet : Budget primitif 2008 – Budget annexe « Ordures Ménagères »** **n° 2008 - 023**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le Budget Primitif des ordures ménagères 2008 de la Communauté de communes qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 628 000,00 €

Dépenses : 628 000,00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 28 500,00 €

Dépenses : 28 500,00 €

 **OBJET : Compte administratif 2007 – Budget annexe « Bâtiment industriel n°1 »** **n° 2008 – 024**

le Conseil Communautaire, après le retrait du Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

ADOpte le compte administratif 2007 du budget annexe « bâtiment industriel n°1 » qui se solde comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 67 363,10 €

Dépenses : 33 958,32 €

Soit un excédent de : 33 404,78 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 28 017,60 €

Dépenses : 65 189,45 €

Soit un déficit de : 37 171,85 €

 **OBJET : Affectation du résultat 2007 – Budget annexe « Bâtiment industriel n°1 »** **n° 2008 – 025**

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006,

DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent 2007 de la section de fonctionnement s'élevant à 33 404,78 € comme suit :

Fonctionnement compte 002 = 0,00 €

Investissement compte 1068 = 33 404,78 €

 **Objet : Budget primitif annexe 2008 – Bâtiment industriel n°1** **n° 2008 - 026**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des ses membres,

ADOpte le Budget Primitif annexe « Bâtiment industriel n°1 » 2008 de la Communauté de communes qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 33 170,00 €

dépenses 33 170,00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 61 422,38 €

Dépenses : 56 722,38 €

OBJET : Compte administratif 2007 – Budget annexe « Bâtiment industriel n°2 » n° 2008 – 027

Le Conseil Communautaire, après le retrait du Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE le compte administratif 2007 du budget annexe « Bâtiment industriel n°2 » qui se solde comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 70 933,63 €
Dépenses : 58 114,83 €
Soit un excédent de : 12 818,80 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 71 907,95 €
Dépenses : 179 128,86 €
Soit un déficit de : 107 220,91 €

OBJET : Affectation du résultat 2007 – Budget annexe « Bâtiment industriel n°2 » n° 2008 - 028

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007, DECIDE à l'unanimité d'affecter l'excédent 2007 de la section de fonctionnement s'élevant à 12 818,80 € comme suit :

Fonctionnement compte 002 = 0,00 €

Investissement compte 1068 = 12 818,80 €

Objet : Budget primitif annexe 2008 – Bâtiment Industriel n°2 n° 2008 - 029

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE le Budget Primitif annexe « Bâtiment industriel n°2 » 2008 de la Communauté de communes qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 71 800,00 €
Dépenses : 71 800,00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 169 600,00 €
Dépenses : 169 600,00 €

OBJET : Compte administratif 2007 – Budget annexe « Z.A.E. communautaire » n° 2008 - 030

Le Conseil Communautaire, après le retrait du Président et après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE le compte administratif 2007 du budget annexe « Z.A.E. communautaire » qui se solde comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 262 339,88 €
Dépenses : 263 830,47 €
Soit un déficit de : 1 490,59 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 257 439,31 €
Dépenses : 316 729,64 €
Soit un déficit de : 59 290,33 €

Objet : Budget primitif 2008 - Budget annexe « Z.A.E communautaire » n° 2008 - 031

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, ADOPTE le Budget Primitif annexe « Z.A.E communautaire » 2008 de la Communauté de communes qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Recettes : 745 300,00 €
Dépenses : 745 300,00 €

INVESTISSEMENT :

Recettes : 576 300,00 €
Dépenses : 576 300,00 €

Objet : Création d'un budget annexe « Zone Artisanale, Commerciale et de Service » n° 2008 - 032

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

décide la création au 1er janvier 2008 du budget annexe relatif à la Zone Artisanale, Commerciale et de Service (ou Z.A.C.) et sera dénommé « budget annexe Z.A.C. ».

Declare que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2008 de ce budget annexe.

ADOPTE le Budget Primitif 2008 de la Z.A.C. qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes : 2 605 000,00 €
Dépenses : 2 605 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 0,00 €
Dépenses : 0,00 €

Objet : Création d'un budget annexe « Bâtiment industriel sur la Z.A.E. » - CARE PACKAGING n° 2008 - 033

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 4,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

En vu de l'implantation de l'Entreprise CARE PACKAGING,

décide la création au 1er janvier 2008 du budget annexe relatif au bâtiment industriel sur la Z.A.E.C. et sera dénommé « budget annexe bâtiment industriel n° 3 ».

Declare que toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2008 de ce budget annexe.

ADOpte le Budget Primitif 2008 qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes 209 000,00 €

Dépenses : 209 000,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2 051 000,00 €

Dépenses : 2 051 000,00 €

Objet : Subventions aux associations – Année 2008

n° 2008 - 034

Vu les dossiers déposés par les associations d'intérêt communautaire en janvier 2008,

Vu les explications précisées dans la note explicative du 21 février 2008 et notamment les pages 13 à 21,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE d'attribuer les subventions aux associations suivant le tableau ci-annexé.

PRECISE que les crédits sont ouverts au compte 6574 du BP 2008,

AUTORISE le Président à signer les conventions correspondantes avec ces associations.

Objet : Dotations aux écoles – Année 2008

n°2008 - 035

Chaque année, la Communauté de communes octroie une subvention de fonctionnement à chaque école pour l'achat de fournitures scolaires, de livres, de jeux...

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DECIDE de fixer les dotations annuelles à

48 € / enfant pour les écoles maternelles

77 € / enfant pour les écoles primaires

DECIDE d'attribuer les dotations dans les conditions suivantes :

ECOLES	SOLDE 2007	Effectifs 2007/2008		Dotation prévisionnelle 2008	Dotation réelle 2008
		Maternelle	Primaire		
Maternelle "Petit Prince" Etain	223,35 €	167		€ 8 016,00	€ 8 016,00
Primaire "le Grand Meaulnes" Etain	2 018,07 €		391	€ 30 107,00	€ 30 107,00
Maternelle "la Clé des champs" Foameix	- 816,00 €	81		€ 3 888,00	€ 3 072,00
Rouvres en Woëvre	120,75 €		12	€ 924,00	€ 924,00
Buzy Saint Jean	661,69 €	44	85	€ 8 657,00	€ 8 657,00
Groupe scolaire d'Eix "Jean de la Fontaine"	- 336,80 €	64	121	€ 12 389,00	€ 12 052,20

Autres subventions 2008 (idem 2007):

RASED : 1 525,00 €

Ludobus : 1 870,00 €

DECIDE d'attribuer les dotations pour frais postaux suivantes :

Ecole primaire d'Etain : 76 € / trimestre

Ecole maternelle d'Etain et de Foameix, Ecole primaire de Rouvres en Woëvre, Ecole primaire et maternelle de Buzy – St Jean lès Buzy, Groupe scolaire Eix : 30 € / trimestre

Objet : Enveloppe Développement Local du Conseil Général - façades

n° 2008 - 036

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE d'inscrire ces dossiers dans le cadre de l'enveloppe Développement Local du Conseil Général dans les conditions proposées,

DONNE tous pouvoirs au Président pour signer toutes les pièces utiles relatives à cette affaire.

Objet : Construction d'un bâtiment industriel sur la ZAE pour l'Entreprise CARE PACKAGING n° 2008-037

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, et après présentation détaillée du projet, décide de :
VALIDER la construction du bâtiment industriel en vue de d'une location à l'entreprise Care Packaging, sous réserve de l'obtention de la DDR 1ère part et l'ensemble des autres subventions présentées,
VALIDER le plan de financement,
AUTORISER le Président à déposer le permis de construire, lancer les appels d'offres et donc effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération,
AUTORISER le Président à déposer les demandes de subventions au titre de la DDR 1ère part, au Conseil Général de la Meuse, au GIP Meuse et au Conseil Régional de Lorraine

Objet : Equipement du complexe touristique et culturel

N° 2008 - 038

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,
APPROUVE le plan de financement proposé,
PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2008,
CHARGE le Président de déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la DDR 2ème part 2008 auprès de l'Etat et au titre de LEADER auprès de l'Europe,
DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cet équipement.

Objet : LEADER + – Conventions 2008

N° 2008 – 039

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,
ACCEPTE la répartition proposée ci-dessus,
PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2008,
AUTORISE le Président à signer les conventions 2008 du programme Leader + proposant la répartition des coûts de fonctionnement des charges générales des deux postes entre les 12 EPCI,
DONNE tous pouvoirs au Président pour signer les pièces utiles relatives à ce dossier.

**Objet : Convention de mise à disposition pour le traitement de déchets inertes
- Codecom du Pays de Spincourt**

n°2008 – 040

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,
VALIDE le principe d'utilisation du centre de stockage de déchets inertes (CSDI) de SENON pour les déchets inertes issus de la déchetterie d'Etain,
ACCEPTE les conditions proposées ainsi que le montant de la redevance (5,00 € / tonne),
PRECISE que les crédits sont prévus au Budget annexe « Ordures Ménagères » 2008,
AUTORISE le Président à signer ladite convention de mise à disposition ainsi que toutes les autres pièces utiles,
DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette affaire.

Objet : Convention pour l'enlèvement des DASRI – Société HOSPI.D.

n° 2008 – 041

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,
VALIDE la convention pour l'enlèvement des déchets des soins à risque infectieux (ou DASRI) à la déchetterie d'Etain,
ACCEPTE les conditions proposées,
PRECISE que les crédits sont prévus au Budget annexe « Ordures Ménagères » 2008,
AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que toutes les autres pièces utiles,
DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette affaire.

**Objet : Avenant n°1 - Travaux de restauration du lit mineur des ruisseaux d'Eix,
Braquemis-Rupt et Butel**

n° 2008 – 42

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de :
CONCLURE l'avenant n° 01 avec l'Entreprise LES CHANTIERS DU BARROIS dans le cadre des travaux de restauration du lit mineur des ruisseaux d'Eix, Braquemis-Rupt et Butel
Marché initial conclu avec l'Entreprise LES CHANTIERS DU BARROIS pour un montant de 78 353,00 € HT
Avenant n° 1 - montant : 2 750,00 € HT
Nouveau montant du marché : 81 103,00 € HT
Objet de l'avenant n° 1 :

- Modification du montant initial du marché du fait des travaux supplémentaires,
- Introduction de prix supplémentaires.

AUTORISER le Président à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Objet : Classe verte 2008- Ecole de St Jean les Buzy

n° 2008-043

Le Président informe le Conseil communautaire que la coopérative scolaire de St Jean les Buzy organise une classe verte du 17 au 21 mars 2008 à Blanche Eglise (57) en centre d'hébergement. Le coût total du voyage est de 5 724 €. Il est demandé une participation de la Communauté de communes de 1 717.00 € (environ 30%) qui seront pris en charge sur les crédits ouverts dans le budget pour cette école.
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DIT que le coût des classes vertes 2008 organisées par l'école de St Jean les Buzy sera pris en charge à hauteur de 1 717.00 € par la Communauté de communes sur les crédits ouverts dans le budget pour cette école.

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention au Conseil Général de la Meuse et à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

 **Objet : Fourniture et pose d'huissierie à l'Ecole Elémentaire d'Etain – décision n°2007-004**

n° 2008-044

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres,

DECLARE avoir pris connaissance de la Décision n°2007-004 du 15.12.2007 attribuant le marché de fourniture et pose d'huissierie à l'Ecole Elémentaire d'Etain à a Société ADDENET LAMORLETTE pour un montant de 207 240,00 € HT,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget principal 2008 de la CODECOM,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et pour signer les pièces utiles relatives à cette affaire.